

Ambassade de France au Canada
Service économique d'Ottawa

CANADA

Tournant restrictif de la politique migratoire canadienne : quel impact économique ?

Alors que le Canada a longtemps affiché une politique migratoire accommodante, encadrée par un système de quotas devenu un modèle, le pays a dans la période récente du faire face à une arrivée massive de migrants temporaires, indépendante du système de quotas. Concomitante à la vague d'inflation qui a frappé le pays depuis 2022 ainsi qu'aux difficultés constatées dans l'accès au logement, cette situation a alimenté le débat sur le rôle des flux migratoires dans les tensions macroéconomiques actuelles (productivité, chômage, etc.) et a conduit le gouvernement à durcir les conditions d'immigration temporaire et permanente. L'impact économique de ce durcissement devrait être limité à court terme, mais plus problématique à moyen terme si cet infléchissement devait perdurer.

La politique migratoire accommodante post-COVID a engendré une forte hausse de la population, qui a contribué à l'augmentation de l'inflation et aux tensions sur le marché immobilier

Traditionnellement ouvert aux émigrés, le Canada a mis en place post-COVID une politique encore plus accueillante. Pays de migrants, le Canada se montre historiquement très ouvert aux flux migratoires, notamment professionnels, ceux-ci étant vus comme une des clefs de la croissance du pays. Aussi, après le coup d'arrêt enregistré avec le COVID avec uniquement 185 000 résidents permanents accueillis en 2020, le gouvernement s'est résolument engagé dans une augmentation des quotas, destinée notamment à répondre à l'augmentation préoccupante des postes vacants : le gouvernement a ainsi réhaussé les seuils d'immigration initialement prévus entre 2021 et 2023, les faisant passer de 351 000 résidents permanents à 401 000 en 2021, de 361 000 à 411 000 en 2022 et à 421 000 en 2023. En parallèle, les critères d'admission pour l'immigration temporaire, qui comprend les étudiants, les demandeurs d'asile mais aussi les travailleurs temporaires (cf annexe 1), ont été assouplis, augmentant la part de celle-ci dans l'immigration totale : pour la seule année 2021, 446 000 permis d'études ont été délivrés (+10,7% par rapport à 2019), 313 294 permis de travail dans le cadre du Programme mobilité internationale (+ 2,4%) et 103 552 permis pour le Programme des travailleurs étrangers temporaires (+5,6%).

L'accélération des flux migratoires a renforcé la croissance démographique du pays, avec un pic historique enregistré en 2023. Au 1^{er} juillet 2023, la population canadienne était estimée à près de 40,1 M de personnes, soit une hausse de 3,3% en glissement annuel, la plus forte enregistrée depuis 1957. La quasi-intégralité (98%) de cette croissance est due au solde migratoire international : 469 000 immigrants ont été accueillis en 2023 et 698 000 nouveaux résidents non permanents. En juillet 2023, 2,2 M des personnes vivaient au Canada avec le statut de résident non permanent (+46% en glissement annuel).

L'augmentation rapide de la population a exacerbé les tensions inflationnistes, notamment à travers la pression sur le marché immobilier. L'immigration massive a plongé le pays dans une crise du logement inédite, l'offre de logements ne parvenant pas à suivre une demande en forte expansion : alors que la croissance démographique augmentait de 3,2% en 2023, les nouvelles mises en chantier diminuaient de 7%, en raison de la baisse de la productivité dans ce secteur et de la hausse des coûts de construction. Le marché locatif a particulièrement été touché : les nouveaux arrivants étant plus enclins à se tourner vers la location, les loyers ont fortement augmenté (+8% en 2023). Les tensions observées sur le marché immobilier ont, en retour, alimenté la dynamique d'augmentation des prix : selon Statistique Canada, la croissance des prix du logement a contribué à hauteur de 29,15%¹ à la hausse globale de l'inflation en 2023.

Les déséquilibres nés de l'accélération des flux migratoires, notamment sur le marché du travail, ont forcé le gouvernement à impulser une politique plus restrictive

Si la hausse de la main d'œuvre, notamment qualifiée, réhausse traditionnellement le potentiel de croissance, l'augmentation massive des migrants constatée depuis 2021, notamment d'origine temporaire, a conduit la plupart des observateurs à souligner les risques inhérents à cette stratégie, en particulier pour l'équilibre du marché de l'emploi. Alors que le système canadien d'immigration était traditionnellement loué comme un modèle permettant d'attirer une main d'œuvre qualifiée, il a été perturbé dans la période récente par l'immigration non permanente, qu'il s'agisse des

étudiants, des demandeurs d'asile ou des travailleurs saisonniers. Chacune de ces catégories a conduit à un déséquilibre croissant, jugé comme non soutenable dans un récent rapport de l'Institut du Québec². De tels afflux ont en effet dégradé l'accès au marché immobilier, l'équilibre du marché de l'emploi et, plus globalement, la productivité d'ensemble. L'afflux massif de résidents temporaires a en effet conduit à une expansion rapide de la population active, supérieure au rythme de création d'emplois dans la période récente. Les immigrants temporaires n'étant pas tous sélectionnés sur des motifs économiques, leur intégration sur le marché de l'emploi s'est révélée plus compliquée ; le taux de chômage des nouveaux arrivants est ainsi supérieur à celui de la population globale (12,3% contre 6% en août 2024). Présentant de surcroît un profil différent des résidents permanents, moins qualifié, leur contribution à la productivité d'ensemble a été plus incertaine.

Face aux critiques sur sa politique migratoire, le gouvernement a été contraint dès mars dernier d'infléchir cette dernière³, avec pour objectif de réduire la part des résidents temporaires dans la population canadienne à 5% d'ici 2027, contre 6,5% aujourd'hui. Les mesures annoncées concernent l'ensemble des catégories de résidents temporaires. Le gouvernement a tout d'abord annoncé réduire de 10% les permis d'études délivrés aux étudiants internationaux en 2025 par rapport à la cible de 2024. Les travailleurs appartenant au Programme des travailleurs étrangers temporaires ont aussi été visés : les travailleurs du volet « postes à bas salaire » du programme ne peuvent ainsi plus représenter plus de 10% de l'effectif total de l'entreprise, contre 20% auparavant. Les demandes d'évaluation d'impact sur le marché du travail, nécessaires pour justifier l'embauche d'un travailleur étranger temporaire, ne sont par ailleurs plus étudiées dans les régions économiques où le chômage est supérieur à 6%. Enfin, sur le volet « postes à haut salaire » des travailleurs temporaires, le salaire horaire conditionnant l'éligibilité a été relevé de 20%⁴.

Les cibles d'immigration permanente ont également été revues à la baisse. Annoncé fin octobre 2024, le Plan des niveaux d'immigration 2025-2027⁵ réduit les cibles de nouveaux résidents permanents : alors que le Canada avait prévu initialement d'accueillir 500 000 nouveaux résidents en 2025 et en 2026, il n'en accueillera finalement que 395 000 en 2025 et 380 000 en 2026. L'immigration économique reste la priorité : 60% des admissions totales de résidents permanents seront des travailleurs en 2025. La croissance démographique canadienne reposant à 98% sur l'immigration internationale, le gouvernement anticipe une contraction de 0,2%, en 2025 et en 2026, avant un retour à une croissance positive de 0,8%. Les prévisionnistes se montrent plus prudents : Scotiabank⁶ estime que la croissance de la population sera de l'ordre de 0,9% en 2025, en raison du délai de mise en œuvre des mesures annoncées et de potentiels points de blocage.

Si cette politique a été critiquée par les milieux d'affaire, son impact sur la croissance économique devrait être modéré à court terme

Toujours confrontées à des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs, les entreprises ont critiqué le changement de pied du gouvernement et, surtout, l'absence de solutions d'accompagnement. Alors qu'elles font toujours face à des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs, les entreprises ont majoritairement critiqué les annonces gouvernementales : la Chambre de Commerce du Canada⁷ et le Conseil du patronat du Québec⁸ ont alerté sur les difficultés qu'auront les entreprises à honorer leurs commandes si elles ne trouvent plus les travailleurs nécessaires. Selon les données de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), près d'une PME sur deux craint de ne pas pouvoir survivre à court ou moyen terme si les pénuries persistent.

L'impact macroéconomique devrait toutefois être limité. Les prévisionnistes des grandes banques canadiennes restent prudents sur l'impact des mesures annoncées. Selon la BMO⁹, la croissance économique devrait être légèrement affectée à court terme, mais moins qu'anticipé. Le ralentissement de la croissance de main d'œuvre diminue certes la production de certains secteurs, ainsi que la consommation globale ; mais ce ralentissement devrait alléger les contraintes pesant sur les prix des logements et libérer ainsi du pouvoir d'achat pour les ménages. Les banques canadiennes s'accordent sur une réduction modeste des prévisions de croissance du PIB pour 2025 et 2026, estimée par Scotiabank¹⁰ à 1,9% en 2025 (-0,2% par rapport aux 2,1% anticipés initialement) et 2% en 2026 (-0,3%).

L'impact à plus long terme serait en revanche plus problématique, le Canada devant déjà faire face au vieillissement de sa population et à un risque accru de pénurie de main d'œuvre. Alors que la population canadienne est vieillissante (le ratio travailleurs/retraités devrait être de 2 pour 1 d'ici 2035, contre 7 pour 1 en 1975), l'immigration professionnelle, notamment permanente, assure le dynamisme de la population active ; la réduction du « moteur » migratoire risque ainsi d'affecter la soutenabilité du système économique du pays¹¹. L'impact à long terme des décisions prises dépendra également de la capacité du pays à accompagner la réduction des cibles migratoires par des gains de productivité, sans quoi les réductions d'immigration temporaire risquent de créer de nouveaux déséquilibres¹².

Annexe 1 : Le système d'immigration au Canada

L'immigration est une compétence du gouvernement fédéral, qu'il administre en lien avec l'organisme gouvernemental Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Deux grands volets existent dans le système d'immigration canadien, eux-mêmes composés de plusieurs sous parties : l'immigration temporaire et l'immigration permanente.

L'immigration temporaire recoupe différents types de population : les étudiants internationaux, les travailleurs étrangers temporaires et les demandeurs d'asile en attente d'étude de leur demande.

Les travailleurs temporaires représentent 53% des résidents temporaires :

- 9% sont des travailleurs étrangers temporaires dépendant du Programme des travailleurs étrangers temporaires
- 44% sont des travailleurs temporaires du Programme de mobilité internationale, programme qui comprend diverses catégories de personnes :
 - o 26% sont titulaires d'un permis de travail post diplôme
 - o 9% sont des conjoints d'étudiants
 - o 10% des participants à des programmes d'échanges réciproques de jeunes, permettant ensuite à des jeunes canadiens de travailler dans d'autres pays
 - o 12% sont des conjoints de travailleurs qualifiés
 - o 26% arrivent par le biais de voies humanitaires spéciales (autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine etc)
 - o 17% proviennent de transferts entre entreprises, d'accords commerciaux etc.

Les étudiants étrangers représentent 42% des résidents temporaires et 5% sont des demandeurs d'asile en attente du traitement de leur demande pour obtenir le statut de réfugié.

Modifications apportées par le gouvernement aux programmes d'immigration temporaire :

Le gouvernement fédéral a annoncé en mars 2024 son intention de réduire le nombre de résidents temporaires à 5% de la population totale au cours des trois prochaines années contre 6,5% aujourd'hui.

Concernant les étudiants étrangers :

Le gouvernement a instauré un plafond annuel du nombre de permis d'études délivrés à des étudiants étrangers. Pour 2025, ce plafond correspondra à une réduction de 10% par rapport à la cible de 485 000 nouveaux permis d'études délivrés en 2024.

Concernant le permis de travail post diplôme :

Le gouvernement a renforcé les exigences pour obtenir un permis de travail post diplôme. Les demandeurs du PTPD doivent désormais démontrer leur capacité linguistique en français ou en anglais, ce qui n'était pas le cas précédemment.

Les diplômés des programmes des collèges publics ne pourront être admissibles à un PTPD d'une durée maximale de trois que s'ils obtiennent un diplôme dans un domaine d'études lié à des professions faisant l'objet d'une pénurie à long terme.

Concernant les conjoints d'étudiants :

Le conjoint peut demander un permis seulement si l'étudiant est inscrit à un programme de maîtrise d'au moins 16 mois.

Si le permis de travail était auparavant ouvert à tous les conjoints d'étudiants (notamment les étudiants inscrits en licence), dorénavant seuls les conjoints d'étudiants inscrits à des programmes de maîtrise ou de doctorat dans les universités et établissements polytechniques peuvent prétendre à ce permis. Ce changement marque une réduction significative du champ d'éligibilité, donnant la priorité aux niveaux de diplôme plus élevés.

Concernant les conjoints de travailleurs :

Le gouvernement a annoncé en septembre 2018 que des mesures visant à limiter la délivrance de permis de travail pour les conjoints de travailleurs qualifiés devraient être prises d'ici la fin de l'année 2024.

Concernant les travailleurs du Programme des travailleurs étrangers temporaires :

Le programme des travailleurs étrangers temporaires permet aux employeurs canadiens d'embaucher des travailleurs étrangers pour des postes temporaires en l'absence de main-d'œuvre qualifiée canadienne. Il comporte deux volets : le volet bas salaire et le volet haut salaire.

- Le volet poste à bas salaire

Le gouvernement a pris plusieurs mesures pour limiter le recours au volet bas salaire du Programme des travailleurs étrangers temporaires. Depuis le 26 septembre, les demandes d'évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT), nécessaire pour demander l'embauche d'un travailleur étranger temporaire pour des postes à bas salaire, ne seront plus traitées dans les zones métropolitaines de recensement où le taux de chômage est supérieur à 6%. Les entreprises ne pourront plus embaucher plus de 10% de leur effectif total de travailleurs étrangers temporaires (contre 20% auparavant). Dans les secteurs de la santé et de la construction, qui font face à de fortes pénuries de main d'œuvre, la limite du nombre de travailleurs étrangers temporaires dans des postes à bas salaire reste à 20%. La durée maximale d'emploi des postes à bas salaire est réduite de 2 à 1 an.

- Le volet poste à haut salaire

A partir du 8 novembre 2024, le seuil salarial utilisé pour déterminer le volet des postes à haut salaire est augmenté de 20%, réduisant ainsi le nombre de personnes pouvant prétendre être éligible à ce programme.

Concernant **l'immigration permanente**, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) élabore chaque année un plan des niveaux d'immigration en tenant compte des priorités et cibles en matière d'immigration (notamment celles énoncées dans la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés) des besoins économiques et régionaux, des obligations et engagements internationaux, de la capacité de traitement des demandes et de la capacité d'installation, d'intégration et de rétention des nouveaux arrivants.

Les programmes de résidents permanents comportent un volet économique, le regroupement familial, les réfugiés et personnes protégées, ainsi que les admissions pour des raisons humanitaires.

Abaissement des cibles d'immigration permanente pour 2025-2027 :

Le gouvernement a publié le 24 octobre 2024 les cibles d'immigration permanente pour les trois prochaines années. Le plan réduit les cibles de résidents permanents par rapport à ce qui avait été envisagé initialement (500 000 personnes prévues en 2025 et 2026).

¹³	2025	2026	2027
Admissions totales	395 000	380 000	365 000
Immigration économique	232 150	229 750	225 350
Immigration familiale	94 500	88 000	81 000
Réfugiés et personnes protégées	68 350	62 250	58 650

L'immigration économique est subdivisée en plusieurs catégories.

Parmi les 395 000 résidents permanents prévus, certains relèvent de l'immigration au niveau fédéral, classés dans la catégorie « priorités économiques fédérales ». Cette catégorie comporte les admissions de candidats qui possèdent des compétences, une formation et des compétences linguistiques particulières, adaptées aux besoins du marché du travail, au moyen d'ensembles établis par le ministre d'IRC dans le système Entrée express. Les ensembles prioritaires de 2025 comprennent les professions de la santé, les métiers spécialisés et la maîtrise de la langue française. La cible de cette catégorie pour 2025 est de 41 700 personnes. Le système Entrée express fonctionne selon un calcul de points

déterminés en fonction de différents critères : l'âge, le niveau de scolarité, les langues officielles parlées, les expériences professionnelles précédentes au Canada, le niveau de diplôme etc. Plus le candidat dispose de compétences recherchées par le gouvernement, plus son nombre de points est élevé.

D'autres cibles d'immigration sont attribuées aux provinces, en collaboration avec le gouvernement fédéral, leur permettant de sélectionner les immigrants selon les besoins régionaux du marché du travail. Chaque province établit ses propres critères de sélection. Une fois nommés, les candidats peuvent demander la résidence permanente sous l'approbation fédérale. En 2025, le Programme d'immigration au Canada atlantique affiche une cible de 5 000 personnes, le Programme des candidats des Provinces (PCP) 55 000 et 34 500 pour le programme « Travailleurs qualifiés et gens d'affaires sélectionnés par le Québec » (aux termes de l'Accord Canada-Québec, le Québec assume la responsabilité de la sélection des immigrants économiques qui s'établiront dans la province, avec notamment une attention particulière accordée à la maîtrise du français).

NOTES DE FIN

¹ Statistique Canada : [Pondérations du panier de l'Indice des prix à la consommation, Canada, provinces, Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit](#)

² Rapport « [Pourra-t-on réduire l'immigration temporaire ? et quel est le prix à payer pour le Québec ?](#) », Octobre 2024, Institut du Québec

³ [Allocution de l'honorable Marc Miller](#), ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté au sujet des résidents temporaires, 21 mars 2024

⁴ Annonce du ministre Boissonnault concernant les modifications du Programme des travailleurs étrangers temporaires, 21 octobre 2024 : [Le ministre Boissonnault annonce d'autres changements au Programme des travailleurs étrangers temporaires afin d'offrir une meilleure protection pour le marché du travail et les travailleurs canadiens - Canada.ca](#)

⁵ Plan des niveaux d'immigration 2025-2027, 24 octobre 2024 : [Plan des niveaux d'immigration 2025-2027 - Canada.ca](#)

⁶ Banque Scotia, « ça se complique » : la macroéconomie des nouveaux plans d'immigration du Canada, 1^{er} novembre 2024 : [« Ça se complique » : La macroéconomie des nouveaux plans d'immigration du Canada | Post](#)

⁷ Chambre de Commerce du Canada, 24 octobre 2024 : [Déclaration de la Chambre de commerce du Canada sur la réduction des cibles d'immigration - Chambre de commerce du Canada](#)

⁸ [Les entreprises « ne sont pas dopées à l'immigration », selon le patronat | La Presse](#)

⁹ "What Canada's Immigration Shift Will and Will Not Do", BMO, 1^{er} novembre 2024 : [What Canada's Immigration Shift Will and Will Not Do](#)

¹⁰ "It's complicated" : The Macroeconomics of Canada's New Immigration Plans, Scotiabank, 1^{er} novembre 2024 : ["It's Complicated": The Macroeconomics of Canada's New Immigration Plans | Post](#)

¹¹ « Are new immigration targets really an economic gamechanger? », CIBC, 4 novembre 2024 : [In Focus](#)

¹² "Canada's Immigration Rethink", BMO, 24 octobre 2024 : [Canada's Immigration Rethink](#)

¹³ [Avis – Renseignements supplémentaires sur le Plan des niveaux d'immigration 2025-2027 - Canada.ca](#)